

Délibération n°2020-06-17

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Restructuration de la médiathèque : sollicitation de la DSIL exceptionnelle 2020

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

**Claude Bauvy** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- Élus excusés :

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Tur Christophe.

Le président explique que dans le cadre du projet de restructuration de la médiathèque intercommunale, il a été décidé de mettre l'accent sur la rénovation thermique du bâtiment du site d'Ussel âgé de 20 ans.

L'objectif est de réduire les dépenses énergétiques liées au bâtiment : étanchéité, chauffage, climatisation, ventilation, éclairage.

Cette orientation dans le projet peut être subventionnée par la DSIL exceptionnelle 2020. Cette subvention permet d'optimiser le plan de financement.

Le plan de dépenses prévisionnelles s'établit comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Frais d'études (AMO, maîtrise d'œuvre, ...)	37 800 € 14 640 € 240 000 €	45360 € 17568 € 288 000 €
Travaux	763 000 €	915 600 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>1 055 440 €</b>	<b>1 266 528 €</b>

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Montant prévisionnel HT	DRAC-Etat (DGD) 40 %	DSIL 30 %	REGION 10 %	Autofinancement 20%
1 055 440 €	422 176 €	316 632 €	105 544 €	211 088 €

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 3 abstentions et 89 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	92
Pour	89
Contre	0
Abstention	3

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 17 décembre 2020

Le président,  
Pierre Chevalier

